LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

École supérieure du travail

PROGRAMME
AUTOMNE 2021 -
PRINTEMPS 2022

MODULES DE FORMATION POUR **LES DÉLÉGUÉ(E)S DU PERSONNEL**

MANDAT 2019 – 2024

deutsche Ausgabe erhältlich
www.est.public.lu
www.LLLC.lu

Ce programme est principalement issu de la brochure quinquennale « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel – Mandat 2019-2024 ». Il s'adresse à tous les délégués du personnel, qu'ils soient effectifs ou suppléants.

CHAMBRE DES SALARIÉS LUXEMBOURG

CHAMBER OF COMMERCE LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

CHAMBRE DES METIERS Luxembourg

COMMENT PUIS-JE CONSULTER LES DESCRIPTIFS DES FORMATIONS ?

Vous trouvez les descriptifs des formations dans la brochure « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel mandat 2019-2024 ». Vous pouvez consulter et télécharger le catalogue sur les sites internet de la Chambre des salariés (CSL) : www.csl.lu, du Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC) : www.LLLC.lu et de l'École Supérieure du Travail (EST) : www.est.public.lu.

DOIS-JE PRENDRE CONGÉ POUR SUIVRE UNE FORMATION ?

En tant que délégué du personnel, vous disposez d'un contingent d'heures appelé congé-formation pour les 5 années de votre mandat en fonction de votre rôle et de la taille de l'entreprise. Ce congé-formation est considéré comme un temps de travail effectif (tableaux ci-dessous).

Les dispenses de service ainsi que le maintien de la rémunération du délégué en formation se font conformément à l'article L.415-9 du Code du travail. Les démarches administratives y relatives sont assurées par l'École supérieure du travail (EST).

COMMENT M'INSCRIRE AUX FORMATIONS ?

Les inscriptions aux formations des délégué(e)s du personnel se font désormais en ligne sur https://est.public.lu/fr/formations-delegues/inscriptions.html via la plateforme MyGuichet.

Afin de compléter votre inscription, il est impératif d'ajouter au formulaire le justificatif : « Accord signé par l'employeur » que vous devez télécharger lors de la 1re étape de l'inscription sur MyGuichet.lu.

En cas de besoin, vous pouvez y accèder de nouveau en cliquant le lien suivant : https://est.public.lu/dam-assets/fr/formations/piece-justificative-accord-employeur.pdf

Vous pouvez compléter ce justificatif sur votre ordinateur ou sur papier. Il doit être signé par vous-même ainsi que par votre employeur.

Un tutoriel explicatif est disponible sur https://est.public.lu.

OÙ SE TIENNENT LES FORMATIONS ?

CEFOS - Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés
12 rue du Château | L-5516 Remich
T +352 274 94 500

www.cefos.lu | cefos@cefos.lu

Délégués du personnel d'une entreprise de...

... 15 à 49 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1er mandat	40h + 16h[1] sur 5 ans
Membre titulaire	40h sur 5 ans
Membre suppléant 1er mandat	20h + 8h[1] sur 5 ans
Membre suppléant	20h sur 5 ans

... 50 à 150 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1er mandat	80h + 16h[1] sur 5 ans
Membre titulaire	80h sur 5 ans
Membre suppléant 1er mandat	40h + 8h[1] sur 5 ans
Membre suppléant	40h sur 5 ans

... > 150 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1er mandat	40h + 16h[1] par an
Membre titulaire	40h par an
Membre suppléant 1er mandat	20h + 8h[1] par an
Membre suppléant	20h par an

Délégués à l'égalité et délégués à la sécurité et à la santé de toute entreprise de...

... > 15 salariés

Mandat	Heures
Délégué à l'égalité	2 demi-journées[2] par an
Délégué à la sécurité et à la santé 1er mandat	40h[2] + 10h[1] sur 5 ans
Délégué à la sécurité et à la santé	40h[2] sur 5 ans

1 *Les heures de congé-formation attribuées pour le 1er mandat.*

2 *Pour le délégué à l'égalité, ce contingent d'heures s'ajoute à celui alloué au délégué du personnel. Il en est de même pour le délégué à la sécurité et à la santé, si ce dernier a été nommé parmi les membres de la délégation.*

POUR TOUTE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ-NOUS.

EST - École supérieure du travail
1 porte de France | L-4360 Esch-sur-Alzette
T +352 247 86 202 | F +352 247 86 131
estinfo@est.etat.lu

PROGRAMME AUTOMNE 2021

Descriptifs des modules

LA CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-1.2.4	L'emploi et le chômage	1	24.11.2021 LU
FD-1.2.10	La rémunération, le calcul et la lecture d'une fiche de salaire	1	10.12.2021 DE
FD-1.2.15	Le télétravail : les différents aspects d'un nouveau mode d'organisation de travail (matin)	0,5	15.11.2021 LU

LA COMPRÉHENSION ET L'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-2.0.1	Les finances : une approche interactive	2	08 + 09.11.2021 FR

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DANS L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-3.1.2	Le mandat du délégué à la sécurité et santé	1	17.11.2021 DE 13.12.2021 FR
FD-3.2.1	L'organisation d'une tournée d'inspection	1	01.12.2021 DE
FD-3.2.14	L'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées (après-midi)	0,5	26.11.2021 FR
FD-3.2.18*	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur de l'industrie	2	04 + 05.11.2021 FR
FD-3.2.19*	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur de la santé	2	10 + 11.11.2021 FR 02 + 03.12.2021 LU
FD-3.2.20*	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur du bâtiment	2	22 + 23.11.2021 PT 06 + 07.12.2021 FR
FD-3.2.21*	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur tertiaire	2	29 + 30.11.2021 EN 16 + 17.12.2021 DE
FD-3.2.22	La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel	1	09.12.2021 DE

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-4.2.1	La médiation sur le lieu de travail	1	30.11.2021 LU

LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-5.0.1	Les droits et les obligations des apprentis (matin)	0,5	16.11.2021 FR
FD-5.0.2	La formation professionnelle continue (après-midi)	0,5	16.11.2021 FR

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-7.0.1	Le rôle du délégué à l'égalité	1	14.12.2021 LU
FD-7.0.3	L'égalité des chances des personnes en situation de handicap sur le marché (matin)	0,5	26.11.2021 FR

LA COMMUNICATION DANS L'ENTREPRISE ET LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-8.1.2	Préparer, mener une réunion et faire le compte-rendu	1	08.12.2021 DE
FD-8.2.3	Argumenter : un outil pour convaincre	1	15.12.2021 DE

** Les titres de ces formations ont été actualisés*

Plus d'infos sur les séances d'information Automne 2021 sur la page de couverture.

PROGRAMME PRINTEMPS 2022

◉ = nouvelle formation

LA CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-1.1.1	L'exercice du mandat de délégué du personnel	2	17 + 18.01.2022 FR
			01 + 02.03.2022 FR
			19 + 20.04.2022 DE
			19 + 20.05.2022 EN
			07 + 08.06.2022 FR
			11 + 12.07.2022 LU
FD-1.2.4	L'emploi et le chômage	1	22.06.2022 FR
FD-1.2.6 ◉	Les différents types de contrats de travail et l'impact des changements	1	23.02.2022 FR
			08.04.2022 LU
			15.06.2022 DE
FD- 1.2.8	Les procédures et les conséquences du licenciement ou d'une démission	1	24.03.2022 DE
			27.06.2022 FR
FD-1.2.10	La rémunération, le calcul et la lecture d'une fiche de salaire	1	01.02.2022 FR
			25.04.2022 DE
			06.07.2022 FR
FD-1.2.11	La durée du travail et la surveillance sur le lieu de travail	1	10.05.2022 FR
FD-1.2.12	Les différents types de congés (matin)	0,5	11.02.2022 FR
			01.06.2022 LU
FD-1.2.13	La protection des salariés en cas de maladie ou de grossesse (matin)	0,5	15.03.2022 FR
			28.06.2022 LU
FD-1.2.15	Le télétravail : les différents aspects d'un nouveau mode d'organisation de travail (après-midi)	0,5	11.02.2022 FR
			01.06.2022 LU
FD-1.3.3	La compréhension des systèmes de pensions au Luxembourg	1	28.01.2022 FR
			10.03.2022 LU
			09.06.2022 DE
FD-1.5.4	Les éléments de la déclaration d'impôts pour résidents et non-résidents	2	03 + 04.03.2022 FR
			28 + 29.03.2022 FR
			21 + 22.04.2022 FR
FD-1.6.1	La protection des données à caractère personnel (après-midi)	0,5	06.05.2022 FR
FD-1.6.2	La cybersécurité : savoir se protéger face aux nouveaux dangers (matin)	0,5	06.05.2022 FR
FD-1.23 ◉	Les élections sociales: en entreprise (majorité relative dans les entreprises de 15 à 99 salariés) et à la Chambre des salariés	1	Formations proposées au deuxième semestre 2022 pour préparer les délégations aux élections sociales de mars 2024
FD-1.24 ◉	Les élections sociales: en entreprise (représentation proportionnelle dans les entreprises de plus de 100 de salariés) et à la Chambre des salariés	1	

LA COMPRÉHENSION ET L'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-2.0.1	Les finances : une approche interactive	2	16 + 17.06.2022 FR
FD-2.0.5 ◉	Les procédures de reclassement interne et externe, travailleur handicapé, congé thérapeutique, tout ce qu'un délégué doit savoir (après-midi)	0,5	15.03.2022 FR
			28.06.2022 LU
FD-2.0.6	Le fonctionnement d'une entreprise (matin)	0,5	18.05.2022 FR
FD-2.0.7	Les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise (après-midi)	0,5	18.05.2022 FR
FD-2.0.8 ◉	L'introduction à la transformation digitale des entreprises	1	Formation proposée au deuxième semestre 2022

Ce programme est susceptible de changements, restez informés, consultez régulièrement le site de l'EST www.est.public.lu et inscrivez vous à la newsletter.

◉ = nouvelle formation

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DANS L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-3.1.2	Le mandat du délégué à la sécurité et santé	1	31.01.2022 FR
			16.03.2022 LU
			11.05.2022 FR
			05.07.2022 DE
FD-3.2.1	L'organisation d'une tournée d'inspection	1	07.04.2022 FR
			10.06.2022 LU
FD-3.2.5 ◉	L'introduction en ergonomie et la manutention au quotidien	1	31.05.2022 FR
FD-3.2.14	L'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées (après-midi)	0,5	21.06.2022 FR
FD-3.2.18	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur de l'industrie	2	24 + 25.02.2022 FR
			26 + 27.04.2022 LU
FD-3.2.19	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur de la santé	2	22 + 23.03.2022 FR
			16 + 17.05.2022 DE
FD-3.2.20	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur du bâtiment	2	13 + 14.06.2022 FR
FD-3.2.21	La mise en pratique des droits et obligations en matière de sécurité et santé au travail / Secteur tertiaire	2	03 + 04.05.2022 FR
			13 +14.07.2022 FR
FD-3.2.22	La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel	1	10.02.2022 FR
			09.03.2022 LU
			29.06.2022 DE
FD-3.5.2	L'anticipation de la gestion des âges en entreprises	1	02.06.2022 FR
FD-3.5.4 ◉	L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les salariés	1	12.05.2022 FR

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-4.2.1	La médiation sur le lieu de travail	1	30.03.2022 FR
			20.06.2022 DE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-5.0.1	Les droits et les obligations des apprentis (matin)	0,5	28.04.2022 FR
FD-5.0.2	La formation professionnelle continue (après-midi)	0,5	28.04.2022 FR

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-7.0.1	Le rôle du délégué à l'égalité	1	22.02.2022 FR
			31.03.2022 LU
			23.05.2022 DE
FD-7.0.3	L'égalité des chances des personnes en situation de handicap sur le marché (matin)	0,5	21.06.2022 FR
FD-7.0.5	Une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	1	14.03.2022 FR
			07.07.2022 LU

LA COMMUNICATION DANS L'ENTREPRISE ET LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-8.1.1	Prendre la parole en public	1	09.02.2022 FR
			24.05.2022 DE
FD- 8.2.1	Améliorer son efficacité personnelle et la confiance en soi	1	30.06.2022 FR
FD-8.2.5 ◉	Délégation du Personnel et RH : Les outils du dialogue social	1	25.03.2022 FR
			04.07.2022 LU

CENTRE DE FORMATION
ET DE SÉMINAIRES

CEFOS

le **Centre de formation et de séminaires** de la Chambre des salariés

Le CEFOS, le Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés à Remich est le centre de formation par excellence pour la formation des représentants du personnel.

Son infrastructure multifonctionnelle permet d'organiser des formations, des conférences et des workshops dans les meilleures conditions formatives.

Ce lieu convivial permet aux groupes de poursuivre leurs échanges et leurs débats dans des espaces accueillants.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter !

Toutes les formations pour les délégués du personnel se tiennent au CEFOS

Plan d'accès

CEFOS – Centre de formation et de séminaires
12 rue du Château | L-5516 Remich
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 500
cefos@cefos.lu | **www.cefos.lu**

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

École supérieure du travail

École supérieure du travail

Qui sommes-nous?

L'EST est l'institution du Ministère du Travail dont la mission est l'organisation de la formation gratuite pour les délégués du personnel. Ces cours sont conçus spécialement pour répondre aux besoins de ce rôle d'intermédiaire entre les salariés et l'employeur dans l'entreprise. Le contenu des cours est continuellement adapté à l'évolution du monde du travail et de l'actualité sociale. D'un point de vue pratique, l'organisation des formations prend en compte les exigences professionnelles des délégués, comme par exemple les horaires de travail.

Demande de congé-formation pour les délégués du personnel:

Le délégué du personnel qui souhaite prendre un congé-formation doit transmettre à son employeur une fiche d'inscription aux cours pour délégués du personnel dûment complétée. L'employeur signe la demande et la remet au délégué du personnel qui la joint avec sa démarche d'inscription sur notre site: **www.est.public.lu** via **guichet.lu**.

Demande de remboursement des dépenses de rémunération:

Pour les entreprises comptant moins de 150 salariés la formation peut être remboursée à l'employeur par l'EST. Les déclarations de remboursement à l'intention de l'employeur sont disponibles aux délégués pendant les cours. A charge de l'employeur d'adresser les formulaires dûment complétés et signés à l'EST afin d'obtenir le remboursement souhaité.

Vous trouverez plus informations sur le site de l'EST:
www.est.public.lu

Besoin d'assistance pour votre inscription ?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au **+352 247 86 202**.

Permanence au CEFOS à Remich:

L'EST est aussi à votre disposition au bureau de permanence au CEFOS à Remich.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer!

T +352 247 86 162

EST - École supérieure du travail
1 porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette
T +352 247 86 202
F +352 247 86 131
estinfo@est.etat.lu

CHAMBER OF COMMERCE LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

CHAMBRE DES SALARIÉS LUXEMBOURG

CHAMBRE DES METIERS Luxembourg

Les chambres professionnelles partenaires

LA CHAMBRE DE COMMERCE

- **protège et défend les intérêts** des entreprises et de l'économie du Luxembourg
- **promeut la création** et le développement des entreprises
- **soutient l'expansion** des entreprises à l'international
- **aide** à développer des compétences professionnelles
- **informe** par des analyses et des publications.

www.cc.lu

LA CHAMBRE DES SALARIÉS

- **défend les intérêts** de ses 550 000 ressortissants – salariés retraités et apprentis
- **informe** via des ouvrages thématiques et des publications en relation avec le monde du travail
- **contribue au développement** des connaissances et des savoir-faire de tout un chacun en proposant des formations continues
- **alimente les différents débats socioéconomiques** par des analyses et des études en faisant des propositions d'amélioration dans l'intérêt de ses ressortissants
- **s'investit** dans le développement de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail.

www.csl.lu

LA CHAMBRE DES MÉTIERS

- **défend les intérêts** de l'Artisanat
- **sensibilise les artisans** aux changements législatifs ou réglementaires
- **accompagne les entreprises artisanales** (conseils juridiques, économiques, technologiques et sociaux)
- **est garante** de la qualité de la formation dans l'Artisanat, de l'apprentissage des métiers jusqu'à l'obtention du Brevet de Maîtrise
- **propose des formations** continues de perfectionnement aux chefs d'entreprises et à leurs salariés.

www.cdm.lu

SÉANCES D'INFORMATION AUTOMNE 2021

Des séances d'information vous sont proposées afin de :

- vous présenter le programme et ses spécificités
- vous donner l'opportunité d'échanger avec des formateurs, experts de terrain
- vous éclairer sur les conditions de participation et la procédure d'inscription.

Inscription et information :

T +352 27 494 500

formationdelegues@lllc.lu | lllc.lu

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

École supérieure du travail

Dates proposées (inscription obligatoire) :

- le lundi 18 octobre 2021, de 18h00 à 19h00
- le mercredi 20 octobre 2021, de 18h00 à 19h00

dans les locaux du CEFOS, 12 rue du Château à Remich.

CENTRE DE FORMATION ET DE SÉMINAIRES

- le vendredi 15 octobre 2021, de 12h30 à 13h30
- le lundi 25 octobre 2021, de 12h30 à 13h30

dans les locaux du LLLC, 2-4 rue Pierre Hentges à Luxembourg-Bonnevoie.

CHAMBRE DES SALARIÉS LUXEMBOURG

Toutes les séances se tiennent en luxembourgeois.
Des traductions simultanées vers le français et vers l'allemand sont assurées.

CovidCheck organisé par l'EST avec mise à disposition de tests rapides gratuits sur place.

COVID check.lu